

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKYLIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002452



4980072

Dénomination : EKYLIS AUDIT
Adresse : 11 rue Guilloud 69003 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 1989B01097
n° d'identification : 349 900 480

n° de dépôt : A2018/002452
Date du dépôt : 26/01/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
20/12/2017



4980072

EKYLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450,00 €
Siège social : 11, Rue Guilloud - 69003 LYON
349 900 480 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt décembre à 11 heures,

Les associés de la société EKYLIS AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 11, Rue Guilloud - 69003 LYON, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Brice JOLY, en sa qualité de représentant de la Société EKYLIS, Présidente de la Société.

Monsieur Bernard BEZAUD est désigné comme secrétaire.

Mesdames Pascale GENTIL et Frédérique DROIN sont désignées en qualité de scrutateurs.

Madame Véronique RACCAH, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.868..... actions sur les 2870 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

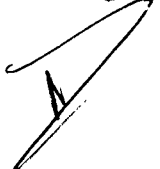
- ✓ les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- ✓ la feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ le rapport du Président,
- ✓ le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ↓ Lecture du rapport du Président,
- ↓ Départ en retraite et démission de Monsieur Yves BAILLON de son mandat de Directeur général,
- ↓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



JG

FB

FB

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Démission d'un Directeur général

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et de la démission de Monsieur Yves BAILLON de son mandat de Directeur Général pour cause de départ à la retraite, notifiée à la Présidente par courrier remis en main propre en date du 20 octobre 2017, avec effet au 31 décembre 2017, décide d'en prendre acte purement et simplement et de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

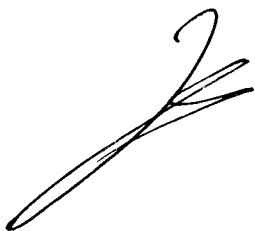
L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Brice JOLY



Les scrutateurs



Le secrétaire
Bernard BEZAUD

